



Ma mère s'est endettée avec son mari, que faire ?

Par **Justine1995**, le **07/09/2020 à 21:58**

Bonjour, Ma soeur et moi, sommes inquiets. Ma mère s'est marié il y a un an mais aujourd'hui il y a des dettes que son mari avait hors mariage. Aujourd'hui, ils ont aussi cumulé d'autres dettes. Ils ont envoyé un dossier à la Banque de France mais vu qu'elle porte son nom elle refuse de me dire si elle a signé avec lui. On a peur des dettes qui s'élèvent à plus de 40.000 euros. On voudrait savoir si cela peut nous retomber dessus, on ne voudrait pas payer ses dettes. On veut savoir s'il faut faire quelque chose ? Merci de votre réponse cela nous aidera fortement.

Par **amajuris**, le **08/09/2020 à 17:30**

bonjour, vous n'avez pas le pouvoir d'intervenir dans les problèmes financiers de votre mère. du vivant de votre mère, vous n'êtes pas responsables de ses dettes. à son décès, si votre mère a des dettes et que vous ne voulez pas les payer, vous pourrez renoncer à sa succession. salutations

Par **Tisuisse**, le **08/09/2020 à 18:18**

Bonjour, Quand aux dettes de votre beau-père, souscrites avant son mariage d'avec votre mère, vous n'en hériterez pas, ce sont des dettes personnelles de votre beau-père.